

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADMISSION EN MATURITÉ SPECIALISÉE MUSIQUE

CONSIGNES ET MODALITÉS DE L'AUDITION ET DE L'EXAMEN

L'audition dure 10 minutes au maximum.

Chaque candidat·e interprète devant le jury deux pièces :

- il·elle prépare trois morceaux de style différent, dont au moins un par cœur (à l'exception des instrumentistes à vent) ;
- à l'audition, il·elle interprète l'un des morceaux choisi par lui ou elle-même et le jury désigne le second sur les deux morceaux restants.

Le choix des morceaux de l'audition doit être annoncé par chaque candidat·e dans le courant du mois d'avril à M. Dimitri Klopmann, maître adjoint en charge des maturités spécialisées artistiques de l'ECG, selon l'échéancier de la MSMU.

Les candidat·e·s doivent apporter les partitions en 3 exemplaires et, lorsqu'un accompagnement est nécessaire à la prestation de l'élève, c'est à lui ou elle de le prévoir et de l'organiser.

L'entretien dure 10 minutes au maximum. Il porte sur la motivation du projet d'études musicales, sur le choix des morceaux de l'audition et sur la pratique musicale du·de la candidat·e. L'entretien est conduit par les membres du jury.

COMPOSITION DU JURY

L'organisation et la présidence du jury sont placées sous la responsabilité de l'École de culture générale. Le jury est composé de :

- deux représentant·e·s de la Haute école de musique (HEM/HEMU) ;
- un·e représentant·e de l'ECG, enseignant·e de musique.

CRITÈRES D'ADMISSION

Pour une admission en MS musique, l'élève doit faire preuve de compétences pratiques et théoriques basées sur des connaissances et des compétences générales et personnelles :

Compétences pratiques (basées sur les savoir-faire) :

- attester d'un niveau instrumental ou vocal correspondant à 5 à 10 années de pratique, permettant de concourir à l'entrée à la HEM/HEMU à la fin de l'année de maturité spécialisée ;
- montrer un potentiel de développement dans ce domaine ;
- montrer des capacités de lecture musicale, d'écriture musicale et de reconnaissance auditive ;
- posséder un répertoire couvrant plusieurs styles caractéristiques de son instrument.

Compétences théoriques (basées sur les connaissances) :

- avoir de bons repères dans l'histoire de la musique ;
- connaître et analyser les formes musicales ;
- connaître les métiers de la musique.

Compétences générales :

- être motivé·e pour les études musicales et se montrer capable de s'y consacrer avec détermination ;
- montrer de l'imagination, de la sensibilité artistique, de la créativité ;
- être capable de réfléchir sur sa pratique artistique et de verbaliser cette réflexion ;
- travailler de manière structurée ;
- être capable de travailler en équipe, de s'intégrer dans une communauté artistique.

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Afin de pouvoir organiser l'épreuve d'admission, il est nécessaire de transmettre à M. Klopmann (dimitri.klopmann@edu.ge.ch) les informations suivantes d'ici au **jeudi 6 avril 2023, dernier délai** :

- Trois morceaux préparés pour l'audition (nom du compositeur, titre complet du morceau)
- Accompagnement éventuel du·de la candidat·e
- Instruments et équipements apportés par le·la candidat·e
- Instruments nécessaires sur place
- Equipements et branchements de sonorisation nécessaires

Merci de veiller à l'orthographe !

L'ingénieur du son, vous contactera peut-être en vue du soundcheck qui aura lieu le **mercredi 10 mai 2023 dans l'après-midi**. Veuillez bien noter cette date.

Dernière chose, il est nécessaire que vous consultiez régulièrement votre boîte électronique afin de recevoir le planning définitif.